

Appels à projets FFRE

2020

La Fondation Française pour la Recherche sur l'Épilepsie lance ses appels à projets de recherche 2020.

- **« Soutien à la recherche clinique » : 20 000 €**
- **« Prix Valérie Chamaillard » : 30 000 €**

En plus de ces deux appels à projets la FFRE contribue également pour 2020 à la troisième année de financement du projet de recherche translationnel attribué en 2018.

La FFRE attribuera en 2020, avec le soutien de la Fondation Rosborg*, un crédit de recherche pour financer ou cofinancer de l'équipement ou du personnel de recherche travaillant dans le cadre d'un projet visant à améliorer la prévention, le diagnostic, ou la prise en charge des épilepsies ou encore le développement d'approches thérapeutiques innovantes.

Ce financement sera d'un montant maximum de 20 000 euros.

* Fondation Vera Nijs & Jens Erik Rosborg, sous l'égide de la Fondation de Luxembourg

Appel à projets :

**« Soutien à la
recherche
clinique »**

20 000 €

Les dossiers de candidature, rédigés en anglais, assemblés en un seul document au format PDF d'une taille inférieure à 4 Mo, devront comporter :

- Une page de garde*
- Un résumé du projet (250 mots maximum)
- Le projet de recherche (5 pages maximum, en Arial 11)
- Le CV du porteur du projet et la composition de(s) l'équipe(s) (2 pages maximum, en Arial 11)
- Une annexe financière indiquant ou non un co-financement (à noter que le co-financement peut servir pour des frais de personnel, de fonctionnement ou d'équipement).
- Une lettre d'engagement de l'organisme gestionnaire ainsi qu'un contact administratif, la convention de versement devant être signée dans les 6 mois après l'annonce des lauréats.
- Une liste et contacts de 4 experts dans votre domaine, travaillant à l'étranger et avec qui vous n'avez pas publié depuis au moins 5 ans.

Tout dossier incomplet ou soumis dans un autre format sera rejeté.

En plus des membres du Conseil Scientifique de la FFRE, le jury fera appel à plusieurs experts extérieurs, et la décision sera transmise aux porteurs de projets à l'automne 2020.

Chaque lauréat devra rédiger un article de vulgarisation de son projet à destination des donateurs de la FFRE, pour la fin de l'année 2020.

Date limite de réception des dossiers : 1^{er} juillet 2020.

Par email : aoffre@fondation-epilepsie.fr

ATTENTION ! Chaque porteur de projet ne peut candidater qu'à un seul appel à projets de la FFRE.

La réception de votre candidature vous sera transmise par e-mail.

Si ce n'est pas le cas recontactez-nous.

* La page de garde devra mentionner l'intitulé de l'appel à projets objet de cette candidature, le nom du porteur du projet, le nom et les coordonnées de l'unité de rattachement, l'adresse e-mail et le téléphone de contact, l'intitulé du projet et le montant demandé.

La FFRE attribuera en 2020 un prix de 30 000 euros, financé par la Fondation Valérie Chamillard, abritée par la Fondation de France. Ce prix sera attribué à un jeune chercheur non statutaire (ex. fin de thèse, retour post-doc...) pour ses travaux de recherche réalisés sur l'épilepsie de l'enfant et/ou de l'adolescent. Les fonds attribués dans le cadre de ce prix devront servir à financer la poursuite de ces travaux.

Ce prix n'est pas cumulable avec une bourse de la LFCE, FRM ou tout autre financeur.

Ce financement sera d'un montant maximum de 30 000 euros.

Les dossiers de candidature, rédigés en anglais, assemblés en un seul document au format PDF d'une taille inférieure à 4 Mo, devront comporter :

- Une page de garde*
- Un résumé du projet (250 mots maximum)
- Le projet de recherche (10 pages maximum, en Arial 11)
- Le calendrier d'exécution du projet
- Le CV du porteur du projet, la composition de(s) l'équipe(s) et le rôle de chacun de leurs membres dans la réalisation du projet (2 pages maximum, en Arial 11)
- Une annexe financière
- Une lettre d'engagement de l'organisme gestionnaire ainsi qu'un contact administratif, la convention de versement devant être signée dans les 6 mois après l'annonce des lauréats.
- Une liste et contacts de 4 experts dans votre domaine, travaillant à l'étranger et avec qui vous n'avez pas publié depuis au moins 5 ans.

Tout dossier incomplet ou soumis dans un autre format sera rejeté.

En plus des membres du Conseil Scientifique de la FFRE, le jury fera appel à plusieurs experts extérieurs, et la décision sera transmise aux porteurs de projets à l'automne 2020.

Chaque lauréat devra rédiger un article de vulgarisation de son projet à destination des donateurs de la FFRE, pour la fin de l'année 2020.

Date limite de réception des dossiers : 1^{er} juillet 2020.

Par email : aoffre@fondation-epilepsie.fr

ATTENTION ! Chaque porteur de projet ne peut candidater qu'à un seul appel à projets de la FFRE.

La réception de votre candidature vous sera transmise par e-mail.

Si ce n'est pas le cas recontactez-nous.

Appel à projets :

« Prix Valérie Chamillard »

30 000 €

* La page de garde devra mentionner l'intitulé de l'appel à projets objet de cette candidature, le nom du porteur du projet, le nom et les coordonnées de l'unité de rattachement, l'adresse e-mail et le téléphone de contact, l'intitulé du projet et le montant demandé.